

## CIRCULAIRE TECHNIQUE

**Objet : Fiches de Données de Sécurité [F.D.S.]**

**Réf : Version n° 5, révision du 20/04/2006**

Depuis la parution de la version n° 4 des guides de rédaction de FDS émulsions de bitume et bitumes fluxés, le 17 décembre 2002, de nouveaux textes communautaires transposés en droit français ont été publiés, rendant souhaitable l'élaboration de FDS de plus en plus documentées dans le processus qualité. La réglementation actuellement en vigueur en France – entre autre le fascicule 24 – a conduit le groupe de travail « sécurité » de la SFERB à élaborer une 5<sup>ème</sup> version des guides de rédaction de FDS. Cette mission a été confiée, comme pour les versions précédentes, au GE2, en collaboration avec Yves MEUNIER, de la Direction Technique EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS.

Ces guides de rédaction s'inspirent largement, dans leur présentation, de l'aide-mémoire technique « La fiche de données de sécurité » de l'INRS édité en avril 2005 [ref. ED 954]. La méthodologie de rédaction a donc conduit :

- ◆ à supprimer le cadre « étiquetage » dans lequel figuraient tous les symboles, phrases R et phrases S, susceptibles de s'appliquer aux liants ;
- ◆ à suivre au plus près la subdivision en titres et sous-titres des 16 rubriques obligatoires.

Pour faciliter la prise en compte de la modification des détails rédactionnels par rapport à la version précédente, on a adopté une typographie particulière :

- ◆ les phrases nouvelles ou modifiées sont imprimées en rouge (et soulignées pour le cas où des reprographies sont faites en noir) ;
- ◆ les conseils de rédaction sont mis entre parenthèses et écrits en italiques.

Compte tenu de l'étiquetage de chaque composant tel que son fournisseur le déclare dans sa propre FDS, et de sa gamme de concentration dans le produit fini [émulsion ou bitume fluxé], le rédacteur de la FDS trouvera, en annexe à la présente, la « démarche pour l'étiquetage des préparations » lui permettant de renseigner la rubrique 15 pour que cet étiquetage [symbole éventuel et libellé des phrases de risque et des conseils de prudence] soit en conformité avec les dispositions réglementaires.

Tous les renseignements figurant dans les guides sont précédés de l'une des abréviations (S), (I) ou (A). Il s'agit d'une notation adaptée à l'importance de l'information en regard, conformément à NF ISO 11014-1 [T 01-102] Fiches de données de sécurité pour les produits chimiques – Partie 1 : Contenu et plan type.

- ◆ (S) pour STANDARD : obligation absolue est faite de renseigner ce titre de manière explicite ;
- ◆ ( I ) pour INFORMATIF : ce titre doit figurer obligatoirement, mais si le renseignement correspondant n'est pas connu, il est autorisé d'y répondre par une expression telle que « non concerné », « non applicable » ou « non règlementé », par exemple ;
- ◆ (A) pour APPLICABLE : si ce titre ne peut être renseigné par manque d'informations ou parce que non applicable, il doit être supprimé.

*(N.B. Les notations (S), (I) et (A) ne doivent pas figurer dans les FDS proprement dites).*

Comme les précédentes, la présente version n° 5 des guides de rédaction des FDS émulsions cationiques et bitumes fluxés est l'expression d'un travail collégial mis à la disposition du responsable de son élaboration dans chaque entreprise. Ce guide est donc un outil qui doit être adapté à chaque préparation par son formulateur. C'est la raison pour laquelle la note liminaire figurant en tête de la première page conserve toute sa valeur.

René CHAMBARD  
Animateur du groupe de travail  
BNPé – PO4 – GE2

**PJ:** Annexe "Démarche pour l'étiquetage des préparations" par Yves MEUNIER.